

Claude Lasseigne

Accompagnement éducatif et
pédagogique en lycée
professionnel Beauregard

Des objectifs à la fois cognitifs, en termes de connaissances (disciplinaires, méthodologiques) et de capacités (transversales ou non), et des objectifs plus comportementaux (vivre en société...) à l'image de ceux constituant l'architecture du Socle commun de connaissances et de compétences en vigueur au Collège.

Très concrètement, l'accompagnement personnalisé, cela peut être d'aider un élève à acquérir de l'autonomie, à « apprendre à apprendre », à pallier une lacune en maths ou en anglais, à s'exprimer, à participer à la vie de la classe ou de l'établissement, mais aussi réfléchir sur son projet professionnel et donc se projeter dans l'avenir...

Accompagner l'élève, c'est donc l'aider à réussir dans son projet d'élève comme dans son projet de citoyen, et éviter ou pour le moins tenter de minimiser l'échec et son corollaire qu'est le « décrochage » et pour lequel l'enseignement professionnel paye le plus lourd tribut. L'accompagnement personnalisé doit dès lors fournir un ensemble de moyens, d'outils, d'acteurs, véritable arsenal de dispositifs, concourant à ce projet.

La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé au Lycée professionnel de Beauregard

Si l'établissement apparaît sans difficulté particulière, il a néanmoins à gérer des problèmes récurrents, spécifiques ou non à la voie professionnelle, tels que le manque d'implication et de motivation de certains élèves, résultat pour partie d'une orientation par défaut vers la voie professionnelle, le risque de décrochage qui en est souvent le corollaire, ... Forts de ces constats, l'équipe éducative a fait de ces problématiques les axes majeurs, les axes forts de son projet d'établissement. C'est donc tout naturellement dans ce cadre et en synergie avec lui que l'accompagnement personnalisé est entré dans la politique de l'établissement. Il s'inscrit fort logiquement dans l'axe consacré à la prévention du décrochage scolaire pour lequel l'établissement s'implique tout particulièrement avec son inscription dans le plan régional de lutte contre le décrochage scolaire en partenariat avec les services académiques et sous l'impulsion de la région Rhône-Alpes.

De ce fait, ce nouveau dispositif devait venir en complément et en cohérence avec l'existant et non en concurrence avec celui-ci. C'est pourquoi, aux côtés de contenus nouveaux, certains déjà en place ou en gestation au titre de la prévention du décrochage ont été repris ou formalisés dans ce nouveau dispositif. Il en a été de même pour les outils mis au service de l'accompagnement personnalisé.

Les outils au service de l'accompagnement

Comment - mieux - accompagner les élèves ?

Mais aussi comment repérer les élèves ayant, plus que d'autres, besoin d'être accompagnés ?

Face à ces interrogations, plusieurs groupes de travail ont rapidement eu comme préoccupation de réfléchir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de diagnostics et/ou de suivi pour l'accompagnement personnalisé.

Ces outils s'inscrivent dans la logique des objectifs déclinés pour l'accompagnement et visent les trois domaines individualisés : le cognitif, le formatif et le relationnel.

Au titre des outils « diagnostics », et ciblant notamment l'objectif cognitif, on peut citer les grilles de compétences, notamment transversales mais parfois aussi disciplinaires, élaborées afin de cibler les lacunes ou difficultés potentielles de

Claude Lasseigne

Accompagnement éducatif et
pédagogique en lycée
professionnel Beauregard

certaines élèves en termes de capacités ou de connaissances. Proposées aux élèves en début d'année les grilles de compétences transversales ont permis de mettre en place dans certaines classes des modules d'aide méthodologique portant sur la prise de notes, l'acquisition d'une leçon, la gestion de l'autonomie ou l'aide à la rédaction d'un CV dans l'optique de la recherche de stages en entreprise. Les grilles disciplinaires, visant tout autant les connaissances que les compétences, ont permis de repérer les « techniques » à travailler mais aussi les notions non acquises dans le cadre du socle commun de compétences et de connaissances et de proposer aux élèves en retard de participer aux séances d'aide individualisée méthodologique.

Autre outil de repérage, plus orienté vers le formatif, les entretiens individualisés, mis en place dans le cadre disciplinaire ou non (« projet » en vente, professeur principal, suivi des stages...) permettent quant à eux de mieux prendre en compte les attentes et les questionnements des élèves notamment en matière de parcours de formation ou plus largement de parcours de vie et de leurs proposer des réponses adaptées. En amont de ces entretiens, des documents de positionnement ont été proposés aux élèves de certaines sections, véritable *pensum* pour aider l'élève à construire son « parcours de vie ».

Pluri fonctionnelles, l'observation du comportement des élèves en classe et hors de la classe, et plus encore leur expression notamment lors des plages horaires d'accompagnement institutionnalisées, demeurent l'outil de repérage le plus simple et le plus large.

A partir de ces indicateurs / outils de repérage, une double grille s'adressant aux membres des équipes éducatives synthétise ce faisceau d'observations et d'informations croisées, et permet alors une prise en charge individuelle des élèves détectés ou se signalant comme en situation de difficultés scolaire, de mal-être personnel ou relationnel, voire de décrochage potentiel.

Quoique fortement mobilisés en début d'année scolaire, ces outils de repérage gardent bien évidemment leur pertinence et restent mobilisables tout au long de l'année, concomitamment aux outils de suivi. Trois sont actuellement opérants dans l'établissement.

La commission de suivi, déjà initiée de manière un peu balbutiante les années précédentes dans le cadre du « plan de prévention du décrochage scolaire » est désormais formalisée. Véritable « cellule de veille », sous la direction du proviseur adjoint et de la CPE, elle réunit chaque premier jeudi du mois, outre les deux personnes déjà citées, le chef des travaux, les infirmières, la COP, les professeurs principaux et si besoin ou envie n'importe quel enseignant ou personnel éducatif. Son rôle est de faire un bilan des actions déjà engagées et de définir les dispositifs d'accompagnement les plus appropriés pour tenter de remédier aux difficultés individualisées.

Enfin en aval des entretiens personnalisés déjà évoqués, une fiche de synthèse de l'entretien a été élaborée par les enseignants et permet à l'élève de faire le point aussi bien sur son projet professionnel, son orientation, ses motivations que sur un certain nombre de capacités ou de compétences. Un portfolio est aussi en cours d'élaboration dans certaines sections industrielles, véritable bible du parcours de l'élève.

Dans la même logique, un cahier de suivi individuel est mis en place au niveau du tutorat.

Pour accompagner les élèves plusieurs dispositifs sont proposés, que l'on peut répartir en trois catégories, selon le public visé et la forme qu'ils prennent.

Des dispositifs différenciés

Accompagnement Personnalisé

Module collectif

« A.P. »

Modules groupes

Aide disciplinaire

Activités de projet

Prise en charge individuelle

Tutorat

Suivi PFE

Entretiens personnalisés

Claude Lasseigne

Accompagnement éducatif et pédagogique en lycée professionnel Beauregard

Une première catégorie, les « modules collectifs » s'adressent à l'ensemble du groupe classe. Inscrit dans l'emploi du temps des élèves comme dans celui des enseignants sous l'appellation AP, ce module d'une heure hebdomadaire est assuré alternativement par :

- Deux enseignants (dont le professeur principal), un d'enseignement général, l'autre d'enseignement professionnel
- Un ou plusieurs membres de l'équipe éducative ; CPE, COP, infirmières, assistante sociale

Le contenu comme la forme ou les participants en est laissé à la charge des intervenants. S'il peut ponctuellement prendre la forme d'une heure de vie de classe, il a été prescrit de l'inscrire dans une optique beaucoup plus large. Lieu de régulation de la vie collective, il pourra aussi être un lieu d'expression privilégié pour les élèves, un temps d'échange sur des problématiques liées aux actions programmées dans l'établissement en liaison avec le CESC (participation des personnels de santé), de rencontre avec des professionnels du monde économique, de réflexion sur le projet professionnel (intervention de la conseillère d'orientation)...

S'il s'adresse en début d'année à tous les élèves de la classe, il n'a pas non plus comme finalité à demeurer forcément collectif. Ainsi ce temps peut fort bien, selon les besoins des élèves ou l'orientation que souhaitent lui donner leurs responsables, se décliner en modules de groupes (aide méthodologique, aide à la recherche de stages en milieu professionnel, aide à l'orientation...) voire même ponctuellement en lieu d'échange individuel.

Les « modules de groupes » s'adressent à un public ciblé et évolutif.

Une heure hebdomadaire, elle aussi inscrite dans l'emploi du temps en début ou fin de journée (appellation AI) est à destination des élèves en difficultés disciplinaires (maths ou français ; l'anglais n'a pas été retenu en raison de l'absence d'enseignant statutairement disponible). Huit élèves maximum, le plus souvent moins de cinq, sur la base du volontariat ou désignés par l'enseignant, sont invités à participer à ces modules d'aide. Parallèlement, de l'aide disciplinaire est

Claude Lasseigne

Accompagnement éducatif et
pédagogique en lycée
professionnel Beauregard

proposée en enseignement professionnel sur la base du volontariat, pendant la pause méridienne.

En fin d'année, des modules d'approfondissement, sont, selon les mêmes modalités, proposés aux élèves de Terminale envisageant une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Enfin une troisième catégorie de dispositifs vise à une prise en charge individuelle de l'élève.

Depuis la rentrée, des entretiens individuels sont programmés trois fois dans l'année dans certaines sections. Appelés à être généralisés dès la rentrée prochaine à toutes les sections et classes de seconde, ces entretiens individuels sont là pour aider l'élève à se positionner face à sa formation et à réfléchir sur son orientation. Ils s'inscrivent dans un projet global visant à aider l'élève à construire son projet personnel et professionnel, véritable « parcours de vie ».

Le suivi des stages en entreprises permet aussi une prise en charge individuelle de l'élève. Selon les classes ou les spécialités, il prend des formes différentes. Après le stage, un compte-rendu présenté oralement par l'élève stagiaire sert de base à un entretien entre celui-ci et l'enseignant, parfois en présence du tuteur ou d'un professionnel de l'entreprise.

Enfin le tutorat professeur / élève vise aussi à mieux accompagner certains élèves, à qui il est proposé après une phase de diagnostic et de concertation. Dispositif très souple, il peut être initié à la demande de l'élève ou de tout autre membre de la communauté éducative, pour une durée modulable.

Des élèves en difficultés ou décrocheurs potentiels sont signalés à l'aide d'une fiche de suivi au professeur principal de chaque classe par l'équipe pédagogique. Après concertation certains élèves sont « ciblés » comme correspondant au dispositif « tutorat ». Ces élèves sont reçus individuellement par le professeur principal qui évoque avec eux le ressenti des enseignants à leur rencontre et leur propose d'entrer dans le dispositif. Ce dispositif fonctionne sur la base du volontariat, chaque élève choisissant parmi une liste de professeurs volontaires la personne qu'il souhaite comme tuteur. Les modalités de fonctionnement sont ensuite définies avec le tuteur. Le tutorat est contractualisé entre le tuteur et l'élève par la mise en place d'un cahier de suivi.

Organisation pour l'Etablissement

Sur le plan organisationnel, dans l'optique d'être le plus en adéquation possible avec la diversité des situations, un fonctionnement hybride a été retenu, destiné à être le plus souple possible.

Afin de l'officialiser et d'en montrer l'importance, il a été décidé d'inscrire l'accompagnement personnalisé dans l'emploi du temps des élèves comme des professeurs. C'est ainsi que 2h hebdomadaires en seconde, 1 h en première y figurent. Ces heures s'adressent à l'ensemble du groupe-classe, avec des déclinaisons personnalisées selon les classes ou les attentes ou besoins des uns ou des autres.

En parallèle, des interventions ponctuelles, à la demande des enseignants ou des élèves, sont aussi prévues.

L'accompagnement personnalisé s'inscrit donc dans une double temporalité, temps régulier et officialisé mais aussi temps ponctuel et à la demande.

De la même manière, la participation des élèves se fait à la fois sur la base du volontariat (tutorat, modules d'aide disciplinaire) et de l'obligation (module collectif ou aide disciplinaire).

Claude Lasseigne

Accompagnement éducatif et
pédagogique en lycée
professionnel Beauregard

Premier bilan

Après trois mois de fonctionnement un premier bilan très partiel et relevant souvent du ressenti, puisque aucune évaluation n'a encore eu lieu, plus que d'éléments tangibles, peut être tiré sur ce nouveau dispositif.

Un accueil positif ?

Il semble qu'un accueil globalement positif lui ait été fait, hors les irréductibles sceptiques et défaitistes, de la part des élèves, des parents comme des équipes éducatives.

La nette implication des équipes dans le dispositif, de sa conception à sa mise en œuvre, montre qu'il répond à de véritables préoccupations des enseignants, certes déjà sensibilisés à certaines thématiques comme celle du décrochage scolaire par les actions engagées dans l'établissement. Loin d'être de simples récepteurs d'un dispositif imposé d'en haut et perçu comme une nouvelle injonction ministérielle, les enseignants s'en sont emparés et ont cherché à lui donner du sens et du corps. Les outils créés par des équipes, les demandes de formation pour être plus performants, la participation à différentes instances (cellule de veille, tutorat...), témoignent de cette volonté de ne pas faire de ce nouveau dispositif une simple coquille vide mais de se l'approprier et d'utiliser les leviers et les marges de manœuvre qu'il peut proposer pour essayer de remédier notamment au problème des élèves en difficulté ou en situation de décrochage potentiel.

En ce qui concerne l'adhésion des élèves, bien qu'il soit, à l'heure actuelle, difficile de dépasser le stade du simple ressenti forcément partiel et subjectif par manque d'évaluation précise, il semble néanmoins que la réaction soit assez mitigée. A priori favorable dans la mesure où l'accompagnement personnalisé peut les aider à mieux réussir, ils apparaissent comme plus réticents lorsqu'on leur propose, voire impose, des heures supplémentaires au sein de l'établissement pour compenser telle ou telle difficulté. La proposition faite à certains élèves détectés comme décrocheurs potentiels de bénéficier d'un tutorat ou de participer à l'aide individualisée disciplinaire semble avoir été assez inégalement perçue et acceptée.

Réaction symptomatique qui pointe du doigt les véritables limites de ce nouveau dispositif, venu en complémentarité de l'existant et non en intégration ou remplacement. Ainsi il apparaît comme évident que par delà ses *objectifs* fonctionnels et ses apports, que l'on ne peut évacuer car ils permettent de répondre à des difficultés réelles, ce dispositif ne peut et ne doit pas être une fin en soi, ne constituant qu'un palliatif à certaines carences du système éducatif, et doit amener à se poser la véritable question des finalités de l'enseignement, qui ne peut, en LP encore moins qu'ailleurs, se contenter d'être uniquement transmissif, dans une attitude frontale maître / élèves, mais doit intégrer de l'éducatif et une individualisation des pratiques pour répondre aux besoins et attentes de chaque élève. Généré par un système éducatif partiellement en échec, l'accompagnement personnalisé peut, en mettant en place d'autres façons de fonctionner, en sortant du face à face pour le côté à côté, en individualisant les enseignements, être un levier puissant pour permettre aux enseignants de réfléchir sur leurs pratiques pédagogiques et déboucher sur des changements de posture, à même de répondre aux besoins des élèves. A ce titre, et dans l'idéal, on pourrait envisager que ce dispositif s'inscrive dans le temporaire.

Au delà de cet accueil favorable, la mise en place de l'accompagnement personnalisé a progressivement révélé un certain nombre de manques et d'améliorations nécessaires, multiformes.

Des impératifs

Le premier point concerne l'accompagnement des équipes. Equipes de direction d'une part, équipes éducatives de l'autre.

Claude Lasseigne

Accompagnement éducatif et
pédagogique en lycée
professionnel Beauregard

L'absence de cadrage national strict, s'il ne peut qu'être plébiscité dans la mesure où il permet à chaque établissement de construire un dispositif qui lui soit propre, laisse aussi chaque acteur faire au néant. Ce constat d'une grande solitude dans la mise en place du dispositif, puis dans son *fonctionnement* est palpable à tous les niveaux.

Si le pilotage doit rester local, le pilote et plus largement les acteurs qui sont en prise avec / en charge de ce dispositif, à quelque titre ou quelque niveau que ce soit, doivent être accompagnés. Il semble indispensable que les corps d'inspection jouent un rôle notamment de conseiller auprès des équipes de direction et des équipes investies dans le dispositif. A l'heure actuelle, peu de disciplines ont, semble-t-il, intégré ce nouveau dispositif dans leur référentiel de compétence, permettant de mettre en synergie ou en relation l'AP avec leurs pratiques ou contenus disciplinaires. Dans une même logique les acteurs en charge de faire vivre le dispositif manifestent un net besoin de formation par rapport aux nouvelles pratiques que l'accompagnement induit ou sous-tend : tutorat, individualisation des pratiques...

Ce manque d'accompagnement des équipes en charge du dispositif se manifeste aussi en termes de contenu. Une fois posé le cadre global de l'accompagnement, comment le faire vivre, comment le nourrir, quel contenu lui donner ?

Il est bien certain que le cours laps de temps imparti pour mettre en place ce dispositif, s'il a permis de poser un cadre à l'accompagnement personnalisé, n'a, en revanche, pas permis d'aller au-delà et d'engager une réflexion de fond quant au contenu à donner à toutes les composantes de ce dispositif. Ainsi le module collectif intitulé du nom générique « AP » notamment souffre d'un manque de consistance. Passées les premières semaines, les équipes enseignantes mais plus encore l'équipe de vie scolaire en charge de ce module une semaine sur deux a maintenant beaucoup de mal à lui donner du corps, sans doute en raison de l'absence au sein de l'établissement d'un véritable projet de vie scolaire. Celui-ci, intégrant plus largement toute l'équipe socio-éducative (COP, assistante sociale, infirmières) constitue sans nul doute une des priorités actuelles à mettre en œuvre. Parallèlement, une mutualisation des expériences déjà initiées au sein même de l'établissement et plus encore dans les autres établissements engagés dans le même processus, fonctionnant comme une boîte à outils, permettrait sans doute de pallier ce manque.

Ce constat pose la question du pilotage du dispositif. Si l'équipe de direction doit rester maîtresse du cadrage du dispositif, dans ses dimensions institutionnelles en tant que relais de la commande ministérielle et comme garante de la cohérence du projet avec la politique de l'établissement, il est impératif, pour que celui-ci fonctionne véritablement, que le pilotage soit partagé ou pour le moins délégué. Le conseil pédagogique, décliné en groupes de travail semble l'instance la plus à même de construire un projet global.

Des considérations très matérielles doivent aussi être prises en compte pour permettre au dispositif de fonctionner de manière optimale.

Considérations financières d'abord. Un volant non négligeables d'HSE doit être conservé pour rémunérer toutes les interventions ponctuelles (tutorat, entretiens individualisés, interventions diverses hors service des enseignants qui peuvent se faire jour au cours de l'année.

Considérations organisationnelles ensuite. Une mise en alignement des plages d'aide individualisée notamment semble judicieuse, offrant d'une part la possibilité pour les élèves d'un accompagnement par un autre enseignant que celui ayant en charge ordinairement la discipline dans la classe, d'autre part la mise en place de groupes de besoins. Dans le même domaine, le module collectif « AP », s'il veut voir des intervenants aussi divers que les conseillers d'orientation psychologues, l'assistante sociale ou les CPE participer, doit être positionné dans l'emploi du temps de manière réfléchi en tenant notamment compte de la présence

Claude Lasseigne

Accompagnement éducatif et
pédagogique en lycée
professionnel Beauregard

simultanée de ceux-ci dans l'établissement, ce qui est rarement le cas ou de faire en sorte qu'elle le devienne. Là encore seule une réflexion partagée entre les différents acteurs du dispositif peut permettre de contourner ces contraintes.

Enfin une nécessaire évaluation du dispositif par l'ensemble des acteurs semble incontournable. Au niveau des corps d'inspection un premier bilan, s'appuyant sur une étude assez fouillée des dispositifs mis en place dans chaque établissement est actuellement en cours de réalisation afin dans une finalité encore à définir. Une démarche similaire doit être entreprise au niveau de chaque établissement mais dans une finalité différente. Il ne s'agit pas ici d'avoir une vue d'ensemble des dispositifs mis en place, mais de conduire une double évaluation à des temporalités différentes. Evaluation formative visant à dégager les points forts et les points faibles des actions et de cibler des axes de progrès. Evaluation de leur performance au moyen d'indicateurs à construire (évolution du nombre d'élèves décrocheurs, de réorientation....). L'organisation mise en place, la pluralité des actions engagées, résultat à la fois de la diversité des situations et des publics et des postulats de départ, ne sont pas immuables. Une évaluation à la fois globale et segmentée du dispositif initié devrait permettre de cibler celles qui sont pertinentes de celles qui le sont moins ou pas et de réajuster le contenu.

Evaluation à mi-parcours, en fin d'année, pluriannuelle. Comme pour la conduite du projet d'établissement, l'accompagnement personnalisé doit s'inscrire dans la durée. Commencé à l'entrée en seconde, on peut raisonnablement penser que son évaluation finale doit prendre place à la sortie du lycée, à l'instar de ce qui existe actuellement pour évaluer les établissements au niveau de leurs résultats scolaires. Inscrit dans le cadre de l'autonomie des établissements, seule son évaluation à l'échelle de l'établissement peut permettre de mesurer son efficience.

* * *